



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - DAGUZAN - FADDI - FRASSIN - MM BOUTIE - CURETTI - CHIHA - FAU - GAYRAUD - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

Mme RABOU a donné pouvoir à Mme ARMENGAUD.
M. VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme VALERO.

N° 2025/51

Objet : Services techniques : Renouvellement du contrat de location à titre gratuit pour une durée de 3 ans du véhicule type Peugeot Partner utilitaire électrique à conclure avec la société Traffic Communication

Vu la délibération n°2018/34 du 13 mars 2018 relative à la conclusion d'un contrat de location à titre gratuit d'un véhicule type Peugeot Partner utilitaire électrique avec la société Traffic Communication,

Vu la délibération n°2021/107 du 23 novembre 2021 relative au renouvellement du contrat de location à titre gratuit pour une durée de 3 ans du véhicule type Peugeot Partner utilitaire électrique à conclure avec la société Traffic Communication,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le contrat de 3 ans renouvelé 3 ans supplémentaire conclu avec la société Traffic Communication pour la mise à disposition gratuite du véhicule type Peugeot Partner électrique arrive à échéance courant dernier trimestre 2025. Il rappelle que la société se finance par le biais de la publicité apposée sur le véhicule. Monsieur le Président précise ensuite la possibilité de renouvellement de cette convention pour 3 ans supplémentaires selon les mêmes conditions, la CCLPA bénéficie gratuitement de l'utilisation du véhicule, elle garde à sa charge le coût de l'assurance.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement pour 3 années supplémentaires du contrat de location à titre gratuit du véhicule type Partner électrique avec la société Traffic Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement pour 3 années supplémentaires du contrat de location à titre gratuit du véhicule type Partner électrique avec la société Traffic Communication,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2025,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 081-200034056-20250415-D2025_51-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Marc CURETTI

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.